



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

OBJET : Avances sur subventions et participations 2016 à certaines associations ou établissements publics

Séance du 17 décembre 2015

Convocation du 11 décembre 2015

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre à 19 h 40 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le onze décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, MM. Xavier Tamby, Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, MM. Timothé Lefebvre, Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

Mme Sakina Bohu par Mme Sylvie Bléry-Touchet,
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,
Mme Catherine Lequeux par M. Jean-Philippe Allardi,
Mme Catherine Arnould par Mme Monique Pourcelot

Etaient absents :

M. Thierry Legros,
M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 17 décembre 2015

OBJET : Avances sur subventions et participations 2016 à certaines associations ou établissements publics

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les budgets prévisionnels et les besoins de trésorerie de certains établissements et associations,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 votes contre : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem pour ce qui concerne l'association A.S.A.S. basket masculin et féminin ; M. Philippe Laurent ne prend pas part au vote pour l'ADIB)

AUTORISE le versement d'avances sur subvention et participation 2016 selon les modalités suivantes :

Association organisme bénéficiaire :	montant
Amicale du personnel	15 000 €
A.S.A.S. basket masculin	62 540 €
A.S.A.S basket féminin	30 640 €
Football Club de Sceaux	12 000 €
Tennis de table	20 000 €
Association de développement intercommunal des Blagis	3 000 €
Centre communal d'action sociale	200 000 €

PRECISE que ces montants déterminés dans la limite des subventions accordées au titre de l'année 2015 seront inscrits au budget primitif de l'année 2016.

PRECISE que ces sommes constituent des maxima et ne seront mandatées qu'en fonction des besoins de trésorerie.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

